

Extrait du Registre des délibérations
du Bureau du 9 avril 2021

Date de publication : 12 avril 2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 1 ^{er} avril 2021	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 13 Votes : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 9 avril 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Damvix (85), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Benoît BITEAU

Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Pierre-Guy PERRIER (visioconférence)

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime

Catherine DESPREZ

Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée

François BON

Au titre des communes de Charente-Maritime

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN (visioconférence)

Au titre des communes des Deux-Sèvres

Catherine TROMAS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres

Anne-Sophie GUICHET (visioconférence)

Au titre des EPCI de la Vendée

Gilles BOUTEILLER

Protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire

Contexte

Le protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire a pour objectif de définir les modalités de gestion de l'eau afin de garantir le bon état de conservation des habitats et des espèces, et ce, dans le respect des besoins liés aux activités agricoles qui s'y exercent, notamment pastorale.

Dans ce cadre, afin d'assurer la gestion des niveaux d'eau sur le site, un protocole de gestion de l'eau était en place jusqu'en 2019. Ce protocole a été prolongé d'une année avec l'objectif d'articuler la gestion de l'eau au plan de gestion 2020-2025 de la Réserve Naturelle.

Le Parc, en sa qualité de gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du Poiré sur Velluire ainsi que la commune des Velluire-sur-Vendée, propriétaire du site, sont signataires du protocole proposé par l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

Dans ce cadre, le Parc s'engage à assurer le réglage des trois ouvrages hydrauliques au fil des saisons afin de respecter les niveaux indiqués dans le protocole (la présence de l'eau dans le communal est entièrement dépendante de la pluviométrie).

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- > de valider le protocole de gestion de l'Eau du communal du Poiré-sur-Velluire d'une durée de 5 ans ;
- > d'autoriser le Président à signer ledit protocole ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Signé et scellé par : Pierre-Guy Perrier
Bureau de l'eau, 12/04/2021
Quatre-Président
LE PRÉSIDENT
PARC NATUREL RÉGIONAL DU MAIRIS POITEVIN